

l'ignorance ou la désuétude des lois spéciales, s'étaient glissés dans l'exercice de la médecine. Ses nombreux rapports dans lesquels sont réclamés des garanties aussi bien que la répression des abus, attestent son énergique sollicitude pour le bien public et pour l'honneur professionnel. La plupart ont été imprimés à l'époque parmi les actes officiels du temps.

Lorsque de pareils services que, par leur nature même, on est trop disposé à oublier, ont porté leurs fruits, sont la source, le point de départ de certains avantages dont nous jouissons, n'est-il pas juste de remonter aux auteurs?...

Ces occupations multiples remplirent les dix plus belles années de Richard: vers la fin de 1815, d'illustres amitiés, des devoirs de famille le fixèrent à Lyon. Il n'y arriva pas en étranger; Gilbert, Sainte-Marie, Ozanam, Viricel, dont il avait été le condisciple, l'accueillirent avec empressement. Justifiant les faveurs dont il était l'objet, il obtint dans un brillant concours la place de médecin de l'Hôtel-Dieu, fut institué médecin du collège royal (1). Par ses relations intimes avec le docteur Royer-Collard, inspecteur général de l'Université, il contribua puissamment à l'organisation de l'école secondaire de médecine dans notre ville (2). La chaire de clinique interne, sujet de son ambition, digne de son savoir, lui fut confiée par le Ministre, il l'occupa jusqu'en 1830; la

(1) Richard de Laprade devint bientôt après membre du jury médical, du Conseil de salubrité du département du Rhône, fonctions qu'il avait exercées déjà dans le département de la Loire, comme on a pu le voir dans une note qui précède.

(2) La municipalité de l'époque, le Conseil d'administration des hôpitaux, M. de Lacroix-Laval en particulier aidèrent, de toute leur autorité, à la fondation de l'école de médecine, devenue nécessaire afin de retenir dans notre ville un nombre d'élèves suffisant pour assurer le service des malades dans nos établissements d'assistance publique.